

3^{ème} Conférence scientifique méditerranéenne du GID
Espace méditerranéen de la science

« Richesse et diversité méditerranéennes ; biologie et culture »

SYMPOSIUM « ARBRE »

Alexandrie 22-24 Juin 2010

---§§§---

Table ronde du 23 juin 2010

---§§§---

Intervention de Mohamed Larbi Chakroun
Président de L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes
§*§

**Rôle des Associations dans la connaissance,
la gestion et la promotion des forêts méditerranéennes**

Mesdames, Messieurs Chers Collègues et Amis,

- 1- Les associations sont des organisations d'intérêt public qui ne relèvent ni de l'Etat ni d'une institution régionale ou Internationale.
- 2- La taille de ces associations, la diversité des causes qu'elles défendent ainsi que leurs modes d'action en font des acteurs de plus en plus influents et utiles.
- 3- Dans de nombreux pays, le système associatif offre un cadre commode permettant des réalisations soit intellectuelles soit pratiques parce qu'il ne s'inscrit pas dans le droit des entreprises en matière de fiscalité, bien que devant respecter le droit du travail pour ce qui est des salariés. De plus elles peuvent prétendre à des subventions des pouvoirs publics outre les dons et legs.
- 4- Après l'apparition d'un grand nombre d'associations locales nationales et internationales à caractère culturel ou humanitaire et depuis une trentaine d'années nous avons assisté à l'émergence d'une sensibilité environnementale qui a donné naissance à plusieurs associations destinées à la protection de l'environnement complétant ainsi de très anciennes sociétés savantes et naturalistes.
- 5- De cela ont émergé des fédérations régionales puis nationales qui se sont doté de moyens techniques : personnel technique, publications. Ainsi a-t-on vu naître dans ces milieux des partis politiques, des institutions dédiées à l'environnement tel que des ministères ou des agences de l'environnement et de très importantes associations internationales agissant souvent en qualité de groupe de pression voire d'action (Green Peace, WWF) ou recevant des missions des services publics (U I C N).
- 6- En région méditerranéenne où depuis des millénaires la forêt a été exploitée par l'homme qui l'a façonnée en mobilisant grand nombre de ses potentialités (bois, parcours, essences aromatiques et médicinales, apiculture et chasse) la gestion administrée de ces

espaces basée quasi exclusivement sur la production ligneuse, à l'instar des forêts tropicales ou tempérées, a engendré grand nombre de conflits avec les riverains et contribué à la marginalisation de ces espaces boisés dans la sphère forestière mondiale.

7- A la fin du 20^{ème} siècle la forêt méditerranéenne peu ou pas exploitée au nord et soumise à une forte pression anthropique au sud s'est trouvée face à de nouvelles demandes citadines (randonnées, paysages, biodiversité...)

8- De nos jours, dans le bassin méditerranéen, on constate l'existence d'une abondance d'ONG locales ou internationales consacrées à l'environnement, mais elles sont rarement orientées vers les forêts ; ces dernières sont considérées comme un élément de l'environnement et souvent prises en compte sous l'angle du décor, du paysage ou des nuisances diverses . Lorsque les associations sont plus directement consacrées aux forêts c'est souvent en tant qu'associations scientifiques (sociétés botaniques, écologiques) et techniques. (IUFRO, EFI)

9- Néanmoins, dans les zones forestières principalement au sud de la méditerranée, quelques rares associations locales ont vu le jour soit à l'initiative des riverains soit préconisées et encouragées par des projets de développement agro-sylvo-pastoraux . Le rôle de ces dernières s'est avéré primordial dans le développement socio-économique des espaces boisés .

10- En effet ces associations constituent un partenaire de l'administration pour la mise en œuvre de certaines actions de développement grâce à leur capacité de dialogue de sensibilisation et de recherche du consensus dans les conflits. Grâce à ce consensus, elles sont capables de mobiliser les populations cible et susciter leur adhésion et leur participation ce qui est de nature à assurer la durabilité des réalisations.

11- Ainsi, ces associations locales contribuent à la dynamisation économique dans leurs terroirs par la création de micro entreprises de travaux, d'artisanat, de transformation des produits secondaires des forêts, ou/ et d'écotourisme en conformité avec les plans d'aménagement.

12- Le champ d'action de ces micro-ONG est un champ vaste et fertile ; leurs acquis ont permis de très grandes avancées en matière de mobilisation des potentialités des forêts méditerranéennes et de lutte contre la pauvreté.

13- Une synergie entre les différents acteurs, y compris le système associatif, s'impose pour capitaliser les expériences réussies, s'en inspirer pour apporter les solutions appropriées aux situations qui posent problème .

14- Dans ce cadre l'AIFM œuvre depuis près de 15 années pour rassembler toutes les personnes morales et physiques qui s'intéressent aux forêts méditerranéennes en offrant une plateforme de rencontre et de concertation visant à rapprocher les différents réseaux méditerranéens et créer cette synergie combien nécessaire pour exprimer une parole partagée sur nos forêts et œuvrer pour leur promotion.

Merci de votre aimable attention .